

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-003 du 06 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le six janvier à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – M. F. NAWROCKI -

MM. J. MAHIEU - E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – J. LAUDE – X. LEROUX – F. MARCHIENNE – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

**Objet :**        **Montée en débit du territoire - Développement Numérique**  
                         **Approbation du marché de Travaux avec la Société FM PROJET**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération du 15 avril 2013 approuvant l'autorisation d'un programme portant sur la montée en débit du territoire dans le cadre de la compétence « Développement Numérique » de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle ensuite le cadre réglementaire de cette autorisation de programme et du crédit de paiement accordé dans le cadre du Budget 2013 pour la réalisation des travaux de la première tranche visant au déploiement de la fibre optique pour alimenter les armoires NRA-MED sur dix communes du territoire.

Monsieur le Président évoque ensuite la consultation organisée dans le cadre d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché de travaux pour la réalisation des travaux de déploiement de cette fibre optique et de construction de dix sous-répartiteurs permettant cette montée en débit.

Monsieur le Président détaille les résultats de cette procédure de consultation qui a été organisée sous la conduite du Cabinet I-SOLUTION, Assistant au Maître d'Ouvrage, et propose de retenir l'offre présentée par la Société F.M. PROJET pour un montant de prestation de 898 967,00 € HT, (lots 1 et 2 attribués à cette entreprise).

Monsieur le Président indique que le délai de réalisation de cette opération représente 210 jours de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la consultation concernant l'opération de montée en débit du territoire,
- d'approuver la procédure adaptée visant à la conclusion d'un marché de travaux,
- d'approuver le choix de la Commission de Consultation,
- d'approuver le marché passé avec la Société F.M. PROJET,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- de solliciter de la Préfecture du Pas-de-Calais le visa du Contrôle de Légalité sur l'ensemble des pièces de ce marché.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 06 Janvier 2014 et transmission en Préfecture le 06 Janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 06 Janvier 2014 et transmission  
en Préfecture le 06 Janvier 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

14 FEV. 2014

ARRIVÉE

2014-003- 06/01/2014  
MONTEE EN DEBIT FM PROJET